Indemnités de correction

Matériel nécessaire :

- Votre convocation à la correction de la maison des examens ;
- · Le nombre de copies que vous avez corrigées ;
- Votre NUMEN ;
- · Votre numéro de sécurité sociale ;
- Un scan (ou photo) recto/verso de votre carte d'identité ;
- Un scan (ou photo) de votre carte vitale ;
- Entre 15 et 30 minutes.

Etape 1 : accéder à l'application IMAGIN

Le tutoriel pour accéder à l'application IMAGIN est disponible ici : https://etablissements.siec.education.fr/fileadmin/etablissements/ etablissements_docs_communs/INDEMNISATION/IMAGIN_-_Intervenant_-_Connexion_ACA_VERSAILLES_2019.pdf

Sinon la version courte pour les pros :

Se connecter à <u>https://id.ac-versailles.fr/</u> puis examen et concours > suivi des missions

Pour rappel : les identifiants de connexion sont : • Identifiant : première lettre du prénom et nom (exemple bmurray p • Mot de passe : c'est votre NUMEN si vous ne l'avez pas modifié.	oour Bill Murray) ;
Etape 2 : rentrer le nombre de copies Cliquer sur saisie/consultation états de frais à gauche.	Guide Quitter
Accepter les conditions et cliquer sur valider.	Consultation missions affectées

Saisie/consultation états de frais

Ensuite, cliquer sur la ligne correspondant à l'examen.

	Saisie/consultation états de frais						
ées frais	Liste des missions (2 lignes)						
	Examen	Type de mission	N° de mission	Début de mission 🔻	Centre d'examen	Statut frais de rémunération	Statut frais de déplacement
	DIPLOME NATIONAL DU BREVET	CORRECTION SUR PLACE	308046	02/07/2019	CLG MARCEL PAGNOL ST OUEN L AUMONE	Non validé	Pas de frais
	DIPLOME NATIONAL DU BREVET	CORRECTION SUR PLACE	232305	03/07/2017	CLG MARCEL PAGNOL ST OUEN L AUMONE	Non validé	Pas de frais

Cliquer sur je souhaite compléter l'état de frais.



Entrer le nombre de copies corrigées puis cliquer sur étape suivante en bas à droite.

Suivi	Frais rémunération	Récapitulatif		
Nombre	e de copies : 126			

Si un message en rouge vous indique de vous devez envoyer un RIB au gestionnaire, c'est que votre dossier de prise en charge financière n'est pas fait. Vous pouvez tout de même cliquer sur *valider*.

Etape 3 : remplir son dossier de prise en charge financière

Récupérer et remplir le dossier à l'adresse : <u>https://etablissements.siec.education.fr/fileadmin/etablissements/</u> <u>etablissements_docs_communs/DOSSIER_DE_PRISE_EN_CHARGE-FINANCIERE.pdf</u>

Renvoyer le dossier ainsi que les scans de la carte d'identité, de la carte vitale et de votre RIB à l'adresse indiquée en haut à gauche de votre convocation. **Cette dernière étape n'est pas à refaire chaque année.**